



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question au Gouvernement n° 2308

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Richard Dell'Agnola.

M. Richard Dell'Agnola. Monsieur le ministre de l'economie et des finances, le 1er avril 1997, la liberation totale de l'espace aerien doit intervenir. Il en resultera une concurrence accrue de la part des compagnies etrangeres sur notre marche national et, en contrepartie, la possibilite pour les compagnies francaises d'aller conquerir des marches a l'etranger.

C'est dans cette perspective que le plan de redressement de la compagnie Air France a ete mis en place. La Commission europeenne a accepte que l'Etat francais recapitalise la compagnie a condition que cette recapitalisation s'opere pour solde de tous comptes.

La recapitalisation a eu lieu et, aujourd'hui, le deuxieme volet du plan doit permettre la privatisation d'Air France. Or, dans un contexte difficile, ou la fusion entre la compagnie Air France et l'ancienne Air Inter n'est pas achevee, des rumeurs circulent et laissent entendre qu'il y aurait une acceleration du plan de privatisation. Dans le climat social actuel, les informations parues dans la presse ont suscite un sentiment de malaise chez les salaries de la compagnie et une inquietude legitime se fait sentir.

Monsieur le ministre, ou en est exactement ce dossier ? Quel doit etre le calendrier de privatisation de cette compagnie aerienne ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le depute, ne brulons pas les etapes ! Si le principe de la privatisation de la compagnie Air France, qui resulte de la loi de privatisation du 19 juillet 1993, est acquis, le calendrier n'en est pas arrete.

L'Etat a procede a une recapitalisation massive de 20 milliards de francs, et nous devons, en effet, privatiser, puisque c'est a cette condition que les autorites europeennes ont admis le principe de la recapitalisation.

D'abord, nous avons a parfaire le processus de redressement de la societe Air France. La compagnie, aujourd'hui, va mieux. C'est l'aboutissement, et il faut s'en rejouir, de tous les efforts, tant du personnel que de la direction, et de la mise en place d'un systeme de hub a Roissy. Tout cela contribue a ameliorer la competitivite, ce qui est une necessite a la veille de la liberation de la concurrence au plan europeen, a compter du 1er avril 1997.

Mais, avant tout, nous devons faciliter l'aboutissement du projet de fusion entre Air France et Air France Europe. Ce processus, qui appelle beaucoup de soins va s'amorcer par un contrat de location-gerance entre Air France et Air France Europe. Ce n'est qu'une fois la fusion achevee que nous pourrons passer au stade de la privatisation, du transfert aux interets prives. Ce sera la consecration de tous les efforts engages pour rendre le groupe Air France parfaitement competitif, ce groupe dont nous sommes fiers.

Monsieur le depute, nous avancons avec determination, mais sans precipitation. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Richard Dell'Agnola.

M. Richard Dell'Agnola. Monsieur le ministre de l'economie et des finances, le 1er avril 1997, la liberation totale de l'espace aerien doit intervenir. Il en resultera une concurrence accrue de la part des compagnies etrangeres sur notre marche national et, en contrepartie, la possibilite pour les compagnies francaises d'aller conquerir des marches a l'etranger.

C'est dans cette perspective que le plan de redressement de la compagnie Air France a ete mis en place. La Commission europeenne a accepte que l'Etat francais recapitalise la compagnie a condition que cette recapitalisation s'opere pour solde de tous comptes.

La recapitalisation a eu lieu et, aujourd'hui, le deuxieme volet du plan doit permettre la privatisation d'Air France. Or, dans un contexte difficile, ou la fusion entre la compagnie Air France et l'ancienne Air Inter n'est pas achevee, des rumeurs circulent et laissent entendre qu'il y aurait une acceleration du plan de privatisation. Dans le climat social actuel, les informations parues dans la presse ont suscite un sentiment de malaise chez les salaries de la compagnie et une inquietude legitime se fait sentir.

Monsieur le ministre, ou en est exactement ce dossier ? Quel doit etre le calendrier de privatisation de cette compagnie aerienne ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le depute, ne brulons pas les etapes ! Si le principe de la privatisation de la compagnie Air France, qui resulte de la loi de privatisation du 19 juillet 1993, est acquis, le calendrier n'en est pas arrete.

L'Etat a procede a une recapitalisation massive de 20 milliards de francs, et nous devons, en effet, privatiser, puisque c'est a cette condition que les autorites europeennes ont admis le principe de la recapitalisation. D'abord, nous avons a parfaire le processus de redressement de la societe Air France. La compagnie, aujourd'hui, va mieux. C'est l'aboutissement, et il faut s'en rejouir, de tous les efforts, tant du personnel que de la direction, et de la mise en place d'un systeme de hub a Roissy. Tout cela contribue a ameliorer la competitivite, ce qui est une necessite a la veille de la liberation de la concurrence au plan europeen, a compter du 1er avril 1997.

Mais, avant tout, nous devons faciliter l'aboutissement du projet de fusion entre Air France et Air France Europe. Ce processus, qui appelle beaucoup de soins va s'amorcer par un contrat de location-gerance entre Air France et Air France Europe. Ce n'est qu'une fois la fusion achevee que nous pourrons passer au stade de la privatisation, du transfert aux interets prives. Ce sera la consecration de tous les efforts engages pour rendre le groupe Air France parfaitement competitif, ce groupe dont nous sommes fiers.

Monsieur le depute, nous avancons avec determination, mais sans precipitation. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Dell'Agnola Richard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2308

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1798

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1798

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997